

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEPA DU MEDOC  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE JAU DIGNAC ET LOIRAC  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle santé publique et santé environnementale  
Service santé environnementale

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : SYNDICAT DES EAUX DU MEDOC**

Prélèvement	00192568	Commune	JAU DIGNAC ET LOIRAC
Unité de gestion	0044 SYNDICAT DES EAUX DU MEDOC	Prélevé le :	mercredi 06 septembre 2017 à 12h00
Installation	UDI 000439 BEGADAN	par :	MR SUHASTE ( ARS )
Point de surveillance	S 0000000598 BOURG	Lieu PSV	ECOLE
Localisation exacte	9 CHEMIN DU PORT DE GOULEE	Type visite :	AU_CHI

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	20,4 °C		25	
Chlore libre	0,02 mg/LCl2			
Chlore total	0,02 mg/LCl2			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse :

Code SISE de l'analyse : 00195800

Référence laboratoire : INC/07674/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>				
Chlorure de vinyl monomère	0,2 µg/l	0,5		

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00192568 )

Teneur en chlorure de vinyle monomère (CVM) conforme à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce prélèvement a été réalisé dans le cadre de l'étude sur les canalisations à risque de migration du CVM vers l'eau destinée à la consommation humaine.

Signé à Bordeaux le 21 septembre 2017

Pour le Directeur, L'ingénieur d'études sanitaires principal



GISELE DEJEAN